



PO Box 240, Apia, Samoa
 E: sprep@sprep.org
 T: +685 21929
 F: +685 20231



L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

Vingt-huitième Conférence des Représentants du PROE

Apia, Samoa
 du 19 au 21 septembre 2017

Ordre du jour 10.2 : Harmonisation du CORP

Objet

1. Informer la Conférence des progrès réalisés par le Secrétariat dans le cadre de l'harmonisation du CORP.

Historique

2. Officiellement, le CORP s'est penché sur les rémunérations en appliquant un processus géré par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (PIFS) via le groupe de travail du CORP en charge des rémunérations. Conformément à la demande émise lors de la 27^e Conférence du PROE, ce document informe les participants sur l'insuffisance de progrès réalisés dans le cadre de ce processus, et porte sur un travail d'harmonisation entrepris par le Secrétariat portant sur d'autres points d'importance commune pour les organisations du CORP.

Harmonisation de la rémunération

3. La 27^e Conférence du PROE d'Alofi à Nioué en 2016 :
 - **note** que le Secrétariat maintient son appui aux principes de l'harmonisation des rémunérations du CORP ;
 - **charge** le Secrétariat de mettre sur pied un groupe intersessions des Amis de la présidence chargé de proposer les étapes ultérieures du processus régional visant l'harmonisation des rémunérations ; et
 - **demande** au Secrétariat d'accepter l'invitation de la présidence du Comité des représentants du Forum 2015 à participer au sous-comité.
4. Dans le cadre du suivi des décisions prises lors de la 27^e Conférence du PROE, le Secrétariat :
 - a) maintient son appui aux principes de l'harmonisation des rémunérations du CORP ;
 - b) établit un groupe intersessions des Amis de la présidence composé de l'Australie, des îles Cook et de la Nouvelle-Zélande ;
 - c) accepte l'invitation de la présidence du Comité des représentants du Forum 2015 à prendre part au sous-comité conjoint des membres sur l'approbation de la présidence du PROE 2016-2017 lors de la Conférence du 23 novembre 2016 (annexe 1).
5. Les Amis de la présidence se sont réunis le 17 février 2017 et ont observé le peu de progrès réalisés au niveau du CORP quant à l'harmonisation des rémunérations. Le PROE est le seul conseil de gouvernance à avoir accepté l'invitation des Amis de la présidence à participer à un sous-comité conjoint, à défaut d'une position ferme de la part des deux autres organisations composant le reste du groupe du CORP sur l'harmonisation des

rémunérations. Il a été convenu que le PROE maintiendrait son appui aux principes de l'harmonisation, qu'il informerait le CORP des progrès réalisés dans ce domaine, et qu'il commencerait à explorer d'autres options de rémunération.

6. Lors de la récente Conférence des dirigeants du CORP qui s'est tenue à Honiara le 28 juillet 2017, le Directeur général du PROE a soulevé ce point, en faisant observer que ce problème existait depuis longtemps et qu'il est désormais temps pour les responsables du CORP d'y apporter une solution. Les représentants du CORP sont convenus que le Groupe de travail consacré à l'harmonisation des rémunérations devait se réunir afin de traiter les principales préoccupations liées à l'harmonisation ainsi qu'à l'impact et aux défis auxquels chaque organisation fait face, et leur prodiguer ensuite ses conseils de manière à éclairer leurs décisions d'ici vendredi 3 novembre 2017.
7. Le PROE s'est tenu aux principes d'harmonisation communément admis et n'a nullement progressé quant au problème des rémunérations depuis 2014. Néanmoins, en vue de la mise en place du PIP (Plan de mise en œuvre des performances), et de la révision de la structure du Secrétariat qui en découle, le développement d'une stratégie en matière de ressources humaines doit revoir et redéfinir l'approche du Secrétariat en la matière ainsi que son approche en termes de rémunérations.
8. Entre-temps, le Secrétariat a entamé un certain nombre d'activités d'harmonisation du CORP portant sur d'autres sujets que celui des rémunérations, notamment des points couverts séparément à l'ordre du jour de la Conférence :
 - le PCCC (Pacific Climate Change Centre, Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique) (point 6.3 à l'ordre du jour) ;
 - FPR, gouvernance et financement (point 14.1 à l'ordre du jour) ;
 - révision de la Charte du CORP (point 14.2 à l'ordre du jour) ;
 - sujets de discussion lors des deux conférences des représentants du CORP organisées cette année (point 14.4 à l'ordre du jour)
 - Avancées en vue d'une collaboration plus étroite avec la CPS en particulier, vu les domaines de mandat et d'expertise étroitement liés, notamment sur :
 - le développement des propositions du projet FED-11 (point 6.6 à l'ordre du jour (FED-11) ; et
 - le travail portant sur la météorologie (point 12.2.2 à l'ordre du jour).
9. Le Secrétariat s'est également penché sur d'autres problèmes importants liés à l'harmonisation du CORP. Plus spécifiquement, le Secrétariat collabore avec ses homologues du CORP sur le partage de politiques, d'expériences et de pratiques en termes de recouvrement des coûts, l'exploration d'éventuels nouveaux domaines de coopération, par exemple les frais inhérents à la gestion des risques et des programmes.

Recommandations

10. La Conférence est invitée à :
 - **noter** l'intention des représentants du CORP de résoudre les problèmes qui ont entravé les progrès dans le cadre de l'harmonisation des rémunérations d'ici le 3 novembre ; et
 - **noter** les efforts déployés par le Secrétariat en vue d'une meilleure harmonisation du CORP sur une plus vaste gamme de préoccupations.

